

## Désignation des membres des instances de l'ENS de Lyon

*Vu le Code de l'éducation,  
Vu le décret consolidé n°2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Ecole normale supérieure de Lyon,  
Vu le règlement intérieur de l'ENS de Lyon,  
Vu la décision n°18-078 en date du 24 mai 2018 relative à la composition du conseil d'administration de l'Ecole normale supérieure de Lyon,  
Vu les opérations électorales organisées par les décisions électorales n° 2018-068 du 6 avril 2018 et 2018-076 du 3 mai 2018,*

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 10 septembre 2018, prend la délibération suivante :

### Article 1.

Les membres concernés du conseil d'administration de l'ENS de Lyon ont approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés les désignations au sein des instances suivantes :

#### Le conseil documentaire

- Représentants des enseignants-chercheurs, des enseignants ou des chercheurs

M. Pierre Borgnat, M. Romain Descendre et M. Guillaume Garner.

---

*Détail des votes : 6 votes favorables sur un total de 6 votants.*

---

- Représentants des élèves et des étudiants :

Mme Elodie Bouhier.

---

*Détail des votes : 2 votes favorables sur un total de 2 votants.*

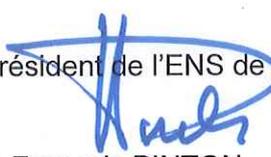
---

**Article 2.**

Leur mandat prend effet le 11 septembre 2018 et est valable jusqu'à la désignation de leur successeur.

Fait à Lyon, le 10 septembre 2018,

Le Président de l'ENS de Lyon

  
Jean-François PINTON